



# Chapellenie Notre-Dame

La Fraternité Saint-Pierre au sein de la  
paroisse Saint-Guillaume de Bourges

[fsspbourges.fr](http://fsspbourges.fr)

N° 97 – Janvier 2025

Chers amis,

Ce 24 décembre au soir, le pape s'apprête à ouvrir la Porte Sainte de la basilique Saint-Pierre au Vatican, marquant officiellement l'ouverture du jubilé ordinaire de l'an 2025. Quelques jeunes de notre chapellenie préparent leur pèlerinage à Rome pour visiter le Tombeau des Saints Apôtres Pierre et Paul, passer par la Porte Sainte et mettre en acte les dispositions pour obtenir l'indulgence jubilaire.

Vous vous demandez peut-être ce qu'est une « année sainte » ou « jubilé » ? En 1300, le pape Boniface VIII veut accorder aux chrétiens en pèlerinage à Rome de nombreuses grâces pour leur salut. Il décrète alors que durant cette année, tous ceux qui pèlerineront à Rome pourront recevoir une indulgence plénière : cette année, car elle était source de grâces, fut appelée une année « sainte ».

Depuis, cela s'est perpétué dans l'Église, la périodicité du jubilé évoluant au fil du temps : de « tous les 100 ans » à « tous les 33 ans » (âge du Christ), en passant par « tous les 50 ans », avant de s'établir de nos jours à 25 ans pour les jubilé ordinaires.

Les origines de l'année sainte ou jubilé s'enracinent dans l'Ancien Testament, plus particulièrement dans la loi de Moïse. Le mot lui-même de « jubilé » vient de l'hébreu Yobel, qui était une corne de bélier servant à annoncer une année où les dettes étaient remises, les esclaves libérés, où les adversaires se réconciliaient, où l'on se pardonnait les offenses, où l'on laissait les terres cultivées en repos. « *Vous ferez de la cinquantième année une année sainte, et vous proclamerez la libération pour tous les habitants du pays. Ce sera pour vous le jubilé* » (Lv 25, 10-13). L'Église a repris ce terme, jubilé, pour désigner une année sainte de rémission des péchés et de conversion.

C'est en référence explicite au jubilé que Jésus, citant Isaïe, présente sa mission au tout début de son ministère : « *L'Esprit du Seigneur [...] m'a envoyé porter la Bonne Nouvelle aux pauvres, annoncer aux captifs leur libération, et aux aveugles qu'ils retrouveront la vue, remettre en liberté les opprimés, annoncer une année favorable accordée par le Seigneur. Jésus ferma le livre, le rendit au servent et s'assit. Tous, dans la synagogue, avaient*

*les yeux fixés sur lui. Alors il se mit à leur dire : “Aujourd’hui s’accomplit ce passage de l’Écriture que vous venez d’entendre”. » (Luc 4, 17-21)*

Il nous reste à rappeler ce qu’est une indulgence plénière. C’est la remise des peines du Purgatoire dues aux péchés pardonnés dans la confession. Elle est accordée aux âmes pour leur bénéfice, si elles accomplissent l’œuvre indulgenciée (cette année le pèlerinage à Rome ou bien en franchissant une porte sainte du diocèse), se confessent (8 jours avant ou après l’œuvre), reçoivent la sainte communion (le jour même) et prient pour les intentions du Souverain Pontife (le jour même).

Entrons dans l’esprit de cette année sainte en pratiquant les œuvres de miséricorde et en nous pardonnant les uns les autres.

Bonne année sainte !

Abbé Jean-Antoine Kegelin

## Agenda et annonces

**Jeudi 26 décembre** : messe à 9h.

**Absence de l’abbé Kegelin** : pas d’offices en semaine du 27 décembre inclus au 2 janvier inclus. L’église restera ouverte en journée jusqu’à 17h.

**Dimanche 29 décembre** : messes à 9h et 10h30 comme à l’accoutumée.

**Vendredi 5 janvier** : adoration à 17h30 puis messe. L’adoration nocturne réparatrice du 1<sup>er</sup> vendredi du mois est exceptionnellement décalée au vendredi 10 janvier. Inscription ouverte sur [fsspbourges.fr](http://fsspbourges.fr)

**Dimanche 12 janvier** : partage de la galette des rois sur le parvis après la grand’messe. Galettes faites maison bienvenues ! Fèves païennes prohibées.

**BENEDICTIONS DES MAISONS EN LA FÊTE DE L’ÉPIPHANIE** : Pour recevoir la bénédiction de sa maison dans l’octave de l’Épiphanie (entre le 6 et 12 janvier), s’inscrire impérativement avant le 5 janvier en écrivant à : [fsspbourges@gmail.com](mailto:fsspbourges@gmail.com)  
Suite à votre inscription, l’abbé Kegelin vous indiquera le jour et l’heure de sa visite selon votre zone géographique et dans la mesure de ses disponibilités. Priorité sera donnée à ceux qui n’en ont pas profité l’an passé.

**MESSE POUR LA FRANCE** et le repos de l’âme de Louis XVI, mardi 21 janvier, à 9h

**GROUPE EXODUS** : pour rejoindre le groupe d'hommes participant au parcours Exodus 90 préparant à Pâques, se signaler auprès de l'abbé Kegelin. Exodus 90 est un exercice spirituel de quatre-vingt-dix jours pour les hommes basé sur trois piliers : la prière, l'ascèse et la fraternité. Le même parcours existe aussi pour les femmes : Magnify 90. Début le 20 janvier ! Renseignez-vous, parlez-en autour de vous.

**RECOLLECTIONS DE CAREME** : prédications données par l'abbé Jacques OLIVIER fssp. les 8 (femmes) et 15 (hommes) mars à la maison diocésaine. Pour les adolescents (du collège jusqu'à la classe de 1ère) : le 8 mars, prêchée par l'abbé Thibault PERRUCHOT mmd. Réservez d'ores et déjà ces dates dans vos agendas !

## Catéchisme & Formation

**Groupe lycéens** : le vendredi de 20h à 22h. Rdv les 10 et 24 janvier.

**Groupe jeunes pros** : une fois par mois, le mercredi de 20h à 23h. Rdv le 22 janvier

**Conférences pour adultes** : un lundi par mois, 20h30. Rdv le 13 janvier.

**Catéchisme pour catéchumènes** : dimanche 5 janvier de 14h30 à 16h30.

**Groupes Domus Christiani** : adressez-vous à l'abbé si vous êtes intéressé.

## Horaires

	Messes	Confessions
<b>Dimanche</b>	9h : messe lue 10h30 : Grand'messe, précédée du chapelet à 10h	de 10h à 10h30
Lundi	18h30	de 18h à 18h30
Mardi	9h	après la messe, sur demande
Mercredi	18h30	de 18h à 18h30
Jeudi	9h	après la messe, sur demande
Vendredi	18h30, précédée de l'adoration du St- Sacrement à 17h30	pendant l'adoration
Samedi	9h, suivie du chapelet	après la messe, sur demande

**Honoraires de messes** : messe : 18 €\* - neuvaine : 180 €\* - trentain : 595 €\*

\*Par décision de la Conférence des Evêques de France au 1er janvier 2020

# Calendrier liturgique

Me 1*	Octave de la Nativité	V 17	Saint Antoine
J 2*	de la Férie	S 18	de la Sainte Vierge le samedi
V 3	Sainte Geneviève	<b>D 19</b>	<b>2e Dimanche après l'Épiphanie</b>
S 4	de la Sainte Vierge le samedi	L 20	Saint Fabien
<b>D 5</b>	<b>Fête du Saint Nom de Jésus</b>	M 21	Sainte Agnès
L 6	Épiphanie de Notre Seigneur Jésus	Me 22	Saint Vincent et Saint Anastase
M 7	de la Férie	J 23	Saint Raymond de Pegnafort
Me 8	de la Férie	V 24	Saint Timotée
J 9	de la Férie	S 25	Conversion de Saint Paul
V 10	de la Férie	<b>D 26</b>	<b>3e Dimanche après l'Épiphanie</b>
S 11	de la Sainte Vierge le samedi	L 27	Saint Jean Chrysostome
<b>D 12</b>	<b>Solennité de l'Épiphanie</b>	M 28	Saint Pierre Nolasque
L 13	Commém. du Baptême de NS. Jésus	Me 29	Saint François de Sales
M 14	Saint Hilaire	J 30	Sainte Martine
Me 15	Saint Paul Ermite	V 31	Saint Jean Bosco
J 16	Saint Marcel 1er	*	<i>Pas de messe</i>

**Chapelet** : à Notre-Dame, chaque samedi après la messe de 9h et le dimanche à 10h avant la messe.

**Confraternité Saint-Pierre** : elle regroupe les fidèles catholiques désireux de soutenir par la prière la sanctification personnelle et le rayonnement apostolique des prêtres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre. Renseignements et inscription : table de presse de l'église ou <http://www.confraternite.fr>

## Contact

**Abbé Jean-Antoine Kégelin, FSSP**

07 77 92 86 32 / 09 87 77 61 13

[jakegelin@yahoo.fr](mailto:jakegelin@yahoo.fr)

Maison Sainte-Solange

5, rue Macdonald - 18000 Bourges